

ANNEXE 5 - Mobilité des personnels techniques et pédagogiques (PTP) des ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

La mobilité des personnels techniques et pédagogiques (PTP) titulaires (secteur sport et secteur jeunesse) est organisée par administration centrale des MENJS, en liaison avec les services académiques.

La mobilité des PTP peut intervenir dans le cadre de campagne annuelle et/ou en cours d'année au fil de l'eau.

Les orientations générales de mobilité des PTP sont déterminées par les lignes directrices de gestion ministérielles auxquelles il convient de se référer.